



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-084
OBJET : Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour « le programme d'animation et de communication 2021 (action 3.4.h) » dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe

Date de la convocation : **Judi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 62,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote : 9
	Votant·e·s : 22	en droits de vote : 71,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5

CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre du contrat de restauration du Rhône de Miribel, EDF et l'Agence de l'eau se sont engagés à co-financer les actions du programme d'animation et de communication du contrat (action 3.4) à hauteur respectivement de 40 % pour EDF et 48% pour l'Agence de l'eau.

Pour l'année 2021, les actions de communications cibleront principalement :

- La formation et la sensibilisation des nouvelles équipes d'élus
- La réflexion sur le programme de restauration des berges du Rhône de Miribel
- La préparation du prochain contrat
- La réflexion sur la future GEMAPI
- La production d'outils pour les classes Rhône

L'engagement de co-financement a été renouvelé par les partenaires pour l'année 2021, période transitoire avant un nouveau contrat.

Pour l'exercice 2021, la dépense prévisionnelle pour la communication dans le cadre du contrat de la restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe est estimée à 42 000€ TTC.

En accord avec les organismes co-financeurs, le Symalim a la charge des dossiers de subvention et reverse dès réception les subventions à la SPL Segapal, société en charge de la réalisation de la mission pour le compte du Symalim.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour un montant global de 36 960 € (Agence de l'eau : 20 160 € ; EDF : 16 800 €) pour l'exercice 2021
- AUTORISE** la Présidente à signer les conventions financières afférentes et tous documents en lien avec cette subvention
- DIT** que les recettes de fonctionnement seront inscrites au Budget principal 2021 du Symalim ainsi que les dépenses afférentes au reversement de ces subventions à la SPL Segapal en charge de l'exécution de la mission.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE